

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 novembre à 20 heures 00,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de conseillers municipaux votant : 15

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
POIRON Jean-Pierre  
ESCOFET Danièle  
COLLON Colette  
DENIS Chantal  
CHAVEROT GILBERT

GIROUD Marc  
LANGE Audrey  
PERRIER Guy  
LAURENT Michel  
MUZELLE Robert  
BISSAY David

Excusés :

SERRAILLE Joëlle : pouvoir à COLLON Colette  
MESSAOUDI-PERRET Merryl : pouvoir à LAURENT Michel

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Claude PALAIS

2024.09.06.01

Objet : Demande de subvention sur les travaux de voirie prévus pour 2025

Madame le maire rappelle au conseil municipal que l'état des voies communales se détériore et que chaque année des travaux de voirie sont prévus. Pour garantir la sécurité des usagers il devient nécessaire de faire des travaux de réfection de voirie.

Le maire demande au conseil d'approuver les travaux de voirie prévus pour 2025 comme indiqué avec le tableau ci-dessous :

<b>TRAVAUX 2025</b>	<b>99 370 € HT</b>
Croix Girerd - 1ère partie	71758
Pelouzat carrefour	4 853
Chez Charles Haut	11 924
PATA	10 835

*Après examen des documents et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

**Article premier : d'autoriser le maire à effectuer les travaux de voirie pour 2025 pour un montant de 99 370 euros hors taxe.**

**Article 2 : d'autoriser le maire à demander une subvention au Conseil départemental de la Loire afin de prendre en charge une partie de ces travaux.**

A VIOLAY, le 20 novembre 2024,

La secrétaire de séance :  
Jean-Claude PALAIS

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20241127-20240906010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

Publication : 27/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le*  
Madame le Maire

17 DEC. 2024

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).